



Dossier EAU-AUT-25-0433-A

suivi par : Corinne ROGER

Mondercange, le 11/03/2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet : **Gestion des eaux dans le cadre de la mise en conformité du site Minett-Kompost à Mondercange**

Requérant : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL MINETT-KOMPOST**
pour le compte de : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL MINETT-KOMPOST**
Adresse - rue et N° :
- Localité : **MONDERCANGE**
Commune : **MONDERCANGE**
Réf. Dossier - EAU : **EAU-AUT-25-0433-A**

Date - d'affichage : **30/01/2026**
- d'enlèvement : **11/03/2026**

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 27/01/2026 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 30/01/2026 au 11/03/2026 inclusivement.
Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
le secrétaire communal,

le bourgmestre,

Guy ROSEN

Jeannot FÜRPASS